

CRECHE NOTRE-DAME DE LOVERVAL

ASBL L'Ecureuil de Loverval

BCE : 0453.157.175

Projet d'accueil

Rue de la Brasserie , 10
6280 Loverval

071/52 46 66

www.crechenotredamedeloverval.be

1. PRESENTATION DE L'ASBL ET ORIGINE DU PROJET

La crèche Notre-Dame de Loverval dépend de l'ASBL « L'écureuil de Loverval ». Cette ASBL a pour but le soutien moral et matériel d'une éducation et d'un enseignement chrétien organisés par l'ASBL « Institut Notre-Dame de Loverval » qui comprend les enseignements maternel, primaire et secondaire pour environ 1.750 élèves sur les sites de Loverval et de Couillet-Fiestaux.

L'ASBL « L'Ecureuil de Loverval » gère le patrimoine immobilier du site hormis les bâtiments des écoles : bâtiments anciennement occupés par la Congrégation des Sœurs de la Charité de Jésus et Marie, parc, maisons, et anciennes conciergeries du Château qui est à l'origine de l'implantation.

L'ASBL a voulu profiter de l'espace disponible pour construire une crèche qui puisse offrir aux parents un accueil de leurs enfants avant l'entrée dans le cycle scolaire.

La crèche, autorisée et subsidiée par l'ONE a ouvert ses portes le 23 avril 2019, pour une capacité de 42 places.

Siège social de l'ASBL : L'écureuil de Loverval
10, rue de la Brasserie 6280 Loverval
Président du conseil d'administration : Guy DETHIER
Numéro BCE : 0453.157.175

Adresse de la crèche : rue de la Brasserie, 10
6280 Loverval
071/52 46 66

Directrice : Mélanie Pêtre,
infirmière en santé communautaire
melanie.petre@ndloveral.be

Assistante sociale : Leslie Maurizio
leslie.maurizio@ndloveral.be

Numéro matricule ONE : 63/52025/01

La crèche Notre-Dame de Loverval accueille les enfants à partir de la fin du congé de maternité jusqu'à l'entrée à l'école.

Les enfants sont répartis en trois sections « horizontales » : une section de bébés, « les Bourgeons », jusque 13 mois environ ; une section moyenne « les Noisetiers » de 13 à 22 mois environ, et une section de grands « les Marronniers », qui accueille les enfants de 22 mois jusqu'à l'entrée à l'école.

L'espace des deux sections de moyens et grands est modulable et celles-ci peuvent communiquer, ce qui permet de proposer aux enfants des espaces d'activités variés. La crèche dispose également d'espaces extérieurs sécurisés, et est située dans une zone arborée, favorisant les activités extérieures.

Le bâtiment a été conçu de manière à accueillir les enfants dans des espaces chaleureux, spacieux et confortables, bien adaptés aux jeunes enfants. Il bénéficie de beaucoup de lumière naturelle.

2. PRESENTATION DE L'EQUIPE

L'équipe de la crèche se compose :

- De plusieurs puéricultrices. Les puéricultrices accueillent les enfants, et se chargent de répondre à leurs besoins tout au long de la journée. Elles organisent l'espace des enfants, et mettent jeux et matériel à leur disposition. Elles respectent le rythme de chaque enfant et personnalisent leurs interventions. Pour ce faire, elles disposent de plusieurs outils : la communication avec les parents, l'observation de l'enfant et les échanges pédagogiques avec leurs collègues. Elles travaillent en collaboration les unes avec les autres.
- D'une directrice infirmière en santé communautaire et d'une assistante sociale. Elles ont un rôle d'accueil vis-à-vis des (futurs) parents, du suivi pédagogique, social et de santé des enfants, de la gestion de l'équipe, de la gestion quotidienne du milieu d'accueil et de la mise en œuvre du projet pédagogique et de l'amélioration de la qualité.
- D'un.e technicien.ne de surface/logisticien.ne. qui a pour tâche de veiller à l'entretien de la crèche selon les règles d'hygiène en vigueur, à l'entretien du linge, et préparer les repas des enfants.

3. HORAIRES ET PERIODES DE FERMETURE

Le milieu d'accueil est ouvert du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 7h00 à 18h00.

Le milieu d'accueil sera ouvert au moins 220 jours par an.

Il ferme quelques jours par an pour :

- Des journées de formation du personnel
- Des récupérations de jours fériés
- Des périodes de congé.

Plusieurs réunions d'équipe sont organisées (maximum une par mois). Lors de ces réunions, la crèche ferme à 16H00.

Les parents seront informés en début d'année des dates de fermetures de la crèche.

4. CONTRAT D'ACCUEIL ET FICHE DE PRESENCE

La crèche et les parents concluent et signent un contrat d'accueil, au plus tôt au moment de l'acceptation de la demande d'inscription confirmée par les parents.

Ce contrat détermine les droits et les obligations réciproques. En le signant, les parents confirmeront leur adhésion au projet d'accueil de la crèche.

Il comprend :

- L'horaire de l'enfant, qui peut être fixe ou variable
- Le nombre de jours de congés annuels de l'enfant
- Les modalités de facturation
- Les heures d'ouverture et dates de fermeture de la crèche
- La durée de validité du contrat
- Le nom des personnes qui peuvent venir rechercher l'enfant à la crèche.

Horaire fixe

Par horaire fixe, nous entendons un horaire stable de semaine en semaine : l'enfant vient chaque semaine les mêmes jours, arrive et repart approximativement aux mêmes heures (lesquelles peuvent être différentes d'un jour à l'autre).

Si l'enfant est inscrit sur base d'un horaire fixe, celui-ci est précisé dans le contrat d'accueil. Les parents doivent respecter les jours, heures d'arrivée et de départ convenus.

Horaire variable

Dans le cas d'un horaire variable, les jours de présence de l'enfant ne sont pas fixes, et/ou ses heures d'arrivée et de départ varient fortement. Les moments de présence de l'enfant à la crèche sont donc différents d'une semaine à l'autre.

L'enfant peut être accueilli sur base d'un horaire variable, uniquement dans le cas où un des parents de l'enfant travaille selon un horaire variable, et selon les disponibilités de la crèche.

Dans ce cas, le contrat d'accueil comprendra le nombre de présences (jours complets ou demi-jours) de l'enfant au cours d'une période de référence d'une semaine (soit 3 jours, soit 4 jours, soit 5 jours).

Afin de favoriser la régularité de présence des enfants inscrits et leur permettre de bénéficier au mieux de notre programme, nous demandons que les enfants fréquentent la crèche au moins trois fois par semaine, hors périodes de congé.

5. ABSENCES DES ENFANTS ET PLATE-FORME « BEKID »

Les enfants bénéficient d'un quota d'absence non facturées, de 6 semaines (pour une année complète) au prorata du nombre de jours convenu dans le contrat d'accueil.

Afin de faciliter au mieux la gestion des (éventuelles) absences des enfants, nous utilisons une plate-forme de gestion de crèche. Lors de l'inscription, les parents reçoivent un lien d'activation. Cette plate-forme permet aux parents :

- D'encoder les congés et absences prévisibles. Ces absences doivent être **encodées avant le 20 du mois qui précède** celui où les congés sont pris.

- D'encoder les certificats médicaux (justificatifs d'absence).

Les absences de l'enfant non prévues (et donc non encodées avant le 20 du mois qui précède,) doivent impérativement **être signalées avant 10H00 le jour même**, de préférence par téléphone, et confirmées par mail.

TOUTE ABSENCE NON SIGNALÉE SELON CES DISPOSITIONS SERA FACTURÉE, quel qu'en soit le motif, et même si un justificatif est fourni ultérieurement.

- La plate-forme bekid vous permet également de demander ponctuellement un jour de présence supplémentaire pour votre enfant. Il y sera répondu favorablement uniquement si l'occupation de la crèche ce jour-là le permet.

6. FACTURATION

Le coût d'une journée de crèche est déterminé selon les règles en vigueur, et dépendent des revenus du ménage. Lors de l'inscription, en fonction de votre situation, une série de documents justificatifs vous est demandée.

Les factures sont établies mensuellement, sur base du contrat d'accueil, et sont envoyées par mail (via la plate-forme be kid) entre le 10 et le 15 du mois suivant.

Conditions générales de paiement.

Toutes les factures sont payables au comptant.

Toute contestation relative à une facture doit être notifiée par écrit à l'assistante sociale dans les 15 jours calendrier qui suivent la réception de ladite facture.

En cas de difficultés de paiement, les parents sont invités à contacter l'assistante sociale avant la fin du délai de paiement.

En cas de retard de paiement, un rappel sera envoyé aux parents. Si le paiement n'est toujours pas effectué, un second rappel sera envoyé. L'assistante sociale prendra alors contact avec les parents.

Toute facture restant impayée 2 mois après son échéance sera majorée de 1%.

Si, malgré les démarches précédentes, la ou les factures ne sont toujours pas réglées, une mise en demeure de paiement sera adressée aux parents par voie recommandée.

Si le paiement n'est toujours pas réglé, conformément aux modalités de l'article 16 du présent règlement, nous n'accueillerons plus l'enfant, et une société de recouvrement sera mandatée.

7. MODALITES PRATIQUES DE L'ACCUEIL

Environ un mois avant la date d'entrée prévue, nous vous invitons à contacter la crèche pour planifier différentes démarches :

- Un rendez-vous avec l'assistante sociale afin de compléter le dossier administratif.
- Un rendez-vous avec l'infirmière, pour compléter le dossier santé de l'enfant.

Ces rendez-vous permettent également aux parents et aux responsables de la crèche d'échanger toutes les informations utiles pour préparer l'accueil de l'enfant dans la structure.

- la période de familiarisation : elle a pour but de permettre à l'enfant et à ses parents de découvrir progressivement le milieu d'accueil, et de permettre au personnel encadrant de se familiariser avec les habitudes spécifiques de chaque enfant.

Généralement, cette période de familiarisation comporte trois phases :

- Un ou plusieurs moments pendant lesquels l'enfant, accompagné d'un ou de ses parents découvre la crèche, sa future section, ses futurs compagnons et ses futures puéricultrices.
- Un temps planifié avec une puéricultrice de la section, qui recueillera les informations utiles pour adapter au mieux l'accueil de l'enfant.
- Un ou plusieurs moments sans la présence des parents, afin de permettre à l'enfant de s'habituer en douceur aux siestes, aux repas et au rythme de la crèche avec les puéricultrices.

Nous déterminons ensemble les dates et durées de cette période de familiarisation, afin de l'adapter au mieux aux besoins de l'enfants. Elle est néanmoins obligatoire, pour un minimum de 10 séances.

8. NOTRE PHILOSOPHIE

La crèche fonctionne dans le respect du code qualité de l'ONE. Notre travail s'articule selon trois axes :

« Accueillir les familles »

Dès les premiers contacts, avant même que bébé ne soit né, nous avons à cœur d'accueillir les familles et de les soutenir dans leur parcours de futurs parents. Nous les informons sur le fonctionnement du milieu d'accueil et répondons à leurs questions.

Nous préparons ensemble l'arrivée de bébé dans le milieu d'accueil, en organisant la période de familiarisation. Généralement, cette période de familiarisation s'étale sur deux semaines, juste avant l'entrée définitive de bébé. Si la situation le nécessite, cette période sera prolongée.

Tout au long du parcours de bébé à la crèche, le dialogue entre famille et équipe reste très important : pour échanger des informations sur l'évolution de l'enfant, sur les événements grands ou petits qui ont pu le concerner, pour s'émerveiller de ses progrès, ... et pour établir une relation de confiance.

Chaque matin, à l'arrivée de l'enfant, et chaque soir, à son retour à la maison, un petit moment sera consacré pour des échanges d'informations sur le déroulement de la journée entre parents et puéricultrices.

Cet échange permettra que la séparation et la transition entre l'espace « maison » et l'espace « crèche » se passe le mieux possible : l'enfant sera accompagné dans ses émotions et se sentira rapidement en confiance.

Si le besoin s'en fait sentir, il est toujours possible de prévoir des moments de rencontre plus longs, que ce soit avec l'équipe de puéricultrices ou les responsables.

Par ailleurs, au cours de l'année, nous organiserons un ou plusieurs moments conviviaux, ce qui nous permet de nous rencontrer et d'échanger.

« Accueillir les enfants »

Les enfants sont accueillis dans des espaces de vie aménagés de façon à favoriser les activités libres des enfants en toute sécurité. L'espace peut être modulé. Différents « coins » ou « zones » sont proposés aux enfants : coin calme, espace psychomoteur, espace extérieur, ... Cet aménagement permet de soutenir la place active de l'enfant : c'est ce dernier qui choisit ce qu'il a envie de faire, dans quel espace. Permettre à l'enfant d'être acteur, c'est favoriser sa confiance en lui, c'est lui permettre de nous surprendre, de nous étonner. Il développe ainsi son autonomie et ses préférences. Ses compétences sont valorisées : il est fier de montrer ou d'expliquer ses réalisations. A côté des activités et des espaces réguliers, des activités nouvelles sont proposées aux enfants, afin de soutenir sa curiosité et lui permettre de faire des découvertes. L'espace n'est pas cloisonné, de manière à permettre les interactions entre les enfants et les adultes qui les encadrent.

Au sein de ces espaces, les puéricultrices sont garantes de la sécurité de chaque enfant. Elles veillent à organiser les moments de la journée en respectant le rythme de chaque enfant, mais aussi en leur donnant des repères (déroulement de la journée qui est prévisible, rituels, repères visuels, photos, ...). Elles adaptent le milieu d'accueil, de façon à ce qu'il réponde au maximum aux besoins de chaque enfant, y compris si l'enfant a des besoins spécifiques (handicap, maladie chronique, ...) Sur le plan affectif, elles aident l'enfant à identifier progressivement les émotions qui l'assaillent en les verbalisant. Elles consolent les enfants qui en ont besoin et valorisent les progrès des enfants.

Une part importante du travail de la puéricultrice consiste à observer chaque enfant, dans ses compétences, ses progrès, ses acquisitions et ses réalisations. Elle partage ses observations avec ses collègues. L'accueil peut ainsi être adapté au mieux des besoins spécifiques de chaque enfant.

Le passage d'une section à l'autre se fera en fonction de différents facteurs, le premier étant le développement de l'enfant. Nous veillons à ce que l'enfant soit dans la section qui lui convient le mieux. Les puéricultrices des différentes sections s'échangent les informations nécessaires pour assurer une continuité dans la prise en

charge de chaque enfant. Le changement de section se fait en plusieurs étapes, afin que l'enfant établisse de nouveaux repères et se sente rassuré.

« Améliorer la qualité »

Pour offrir un accueil de qualité, il faut s'inscrire dans une logique d'amélioration de la qualité. Des recherches en pédagogie, médecine, neurosciences nous permettent de connaître de mieux en mieux la manière dont « fonctionnent » les tout-petits, quels sont leurs besoins, que mettre en place pour leur permettre de développer leur formidable potentiel... Notre projet pédagogique est donc destiné à être alimenté, réajusté en fonction des observations, des formations, des échanges, ...

Pour ce faire, nous accordons beaucoup d'importance à la formation continue et au partage d'expérience.

Afin de garantir l'accès du personnel à ces formations, la crèche fermera ses portes quelques jours par an pour des journées pédagogiques.

Plusieurs fois par an, la crèche fermera ses portes plus tôt que d'habitude, en fin d'après-midi (16H), pour des réunions d'échange avec tout le personnel.

La crèche accueille et encadre également de futur.e.s professionnel.le.s en formation, dans le cadre de leurs stages.

9. DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE À LA CRÈCHE

En début de journée, tous les enfants sont accueillis dans une même section. Selon leurs besoins, les enfants pourront être en activité grâce au matériel mis à leur disposition, être mis au lit si un peu de repos est nécessaire ou recevoir un biberon (pour les plus petits).

Par après, vers 8 heures, les plus petits resteront dans leur section, tandis que les plus grands (les enfants des sections de « moyens » et de « grands ») rejoindront la leur et pourront recevoir, s'ils le souhaitent, un petit-déjeuner (tartines, céréales, lait de croissance, eau,...) (jusqu'à 8h30). Au cours de la matinée, plusieurs coins d'activité seront installés et proposés aux enfants. Les activités sont libres : l'enfant choisit ce qu'il a envie d'y faire. Dans la section des plus petits, les activités proposées sont principalement sensori-motrices : nous mettons bébé dans une position (généralement couché sur le dos) qui lui permettra d'explorer ses sens et son corps, et de se mettre en mouvement, à son rythme et selon ses capacités.

Nous respectons également les besoins de sommeil des enfants : un ou plusieurs temps de sieste sont proposés aux enfants qui en ont besoin.

Les plus petits enfants (moins d'un an environ) reçoivent leurs repas (biberon ou « solide ») selon leur propre rythme. Chez les enfants plus grands, le repas sera progressivement collectif.

En fin de matinée, les enfants reçoivent un repas complet. Les enfants encore nourris au biberon reçoivent celui-ci selon leur propre horaire.

Après le repas, l'après-midi s'articulera autour de temps d'activité et de temps de repos. Un goûter, composé essentiellement de tartines et de fruits frais, sera proposé

vers 15H. En fin de journée, les enfants seront à nouveau regroupés au sein d'une même section.

10. Le sommeil

Les besoins en sommeil des enfants entre 0 et 3 ans sont variables.

Chaque section comporte deux chambres de 6 à 8 lits. Les plus petits dorment dans des lits à barreaux, les plus grands disposent de couchettes au sol. La literie est fournie, mais il est recommandé de personnaliser le couchage de l'enfant : sac de couchage, doudou, ... afin de sécuriser l'enfant et lui permettre de faire le lien avec la maison. Toutefois, la sécurité doit primer : pas de cordelettes, pas d'objet contenant des piles ou des batteries, pas d'oreiller, ... Le doudou ne doit pas être trop grand, il ne peut pas s'enrouler autour du cou de l'enfant, ni couvrir totalement son visage !

Chez les plus petits, les horaires de sieste sont individualisés afin de respecter le rythme de chacun. Chez les plus grands, la sieste est proposée à tous les enfants en même temps au début de l'après-midi. Mais lorsqu'un enfant est réveillé et n'a plus envie de dormir, il peut rejoindre l'espace de jeu.

Par ailleurs, dans chaque section, un coin « calme » est prévu : les enfants qui ont besoin d'un petit moment de tranquillité entre deux activités peuvent s'y reposer.

Afin de respecter au maximum le rythme de sommeil propre à chaque enfant, nous laissons les enfants se réveiller spontanément. Sauf cas de force majeure, nous n'accepterons pas de demande de « régulation » du sommeil de l'enfant. Nous ne pouvons limiter les besoins de repos de l'enfant en journée, dans le but de tenter de favoriser le sommeil nocturne. L'enfant a besoin de temps pour régulariser ses périodes de sommeil : il mettra parfois plusieurs années à arriver à un temps de repos exclusivement nocturne.

11. Les changes, les soins

Les puéricultrices effectueront tous les soins d'hygiène requis pendant le séjour de l'enfant. Les soins tels que bain quotidien, soins aux ongles, aux cheveux, seront effectués à la maison.

Tout le matériel et produits de base sont fournis par la crèche (essuies, gants de toilette, savon, sérum physiologique, crème de change,...).

Les parents fournissent le linge de rechange de leur enfant. Il leur est également demandé de fournir, selon la saison et l'âge de leur enfant chapeau de soleil, crème solaire, manteau, bottes,... **Le tout, marqué au nom de l'enfant pour éviter toute perte.**

NB : la veille d'une période de fermeture, exceptionnellement, nous demandons aux parents de fournir du linge de toilette pour leur enfant.

Les parents sont invités à vérifier régulièrement si le contenu du casier de l'enfant est toujours adapté à l'enfant et à la saison.

Les langes sont fournis et facturés en supplément (forfait quotidien, quel que soit le nombre de langes réellement utilisés) (tarif au 01/04/2024 : 1,10 euro pour une journée complète et 0,70 euros pour un demi-jour).

Les parents qui le souhaitent peuvent apporter des langes lavables. Dans ce cas, ils choisiront un modèle « tout en un », et fourniront des langes en suffisance à la crèche, ainsi qu'un récipient pour collecter les langes souillés. Les langes souillés seront repris quotidiennement par les parents. L'entretien et le nettoyage des langes et du matériel lié incombent entièrement aux parents.

10. LES REPAS ET L'ALLAITEMENT

La crèche prévoit un espace allaitement pour les mamans qui souhaitent venir allaiter à la crèche. Nous disposons aussi d'un frigo et d'un surgélateur pour conserver le lait maternel, pour les mamans qui ne savent pas venir allaiter sur place.

La crèche fournit un type de lait maternisé « standard ». Si bébé doit prendre un autre lait, les parents le fourniront.

Les biberons sont préparés sur place : nous n'acceptons pas de donner à l'enfant un biberon déjà préparé, et ce pour des questions d'hygiène alimentaire.

Les biberons et la vaisselle de la crèche sont principalement en verre ou en inox. (En annexe : fiche sur la conservation du lait)

Au cours de la journée, selon ses besoins, plusieurs repas « solides » sont proposés à l'enfant : un petit-déjeuner tartine, fruits et lait de croissance au début de la matinée (entre 8H00 et 8H30 maximum) pour les plus grands, un diner composé de féculent, légume, viande ou poisson en fin de matinée, et un goûter principalement composé de fruits et féculents (tartine) dans l'après-midi. En général, nous n'ajoutons pas de garniture sucrée (confiture, choco,...) sur les tartines.

Nous demandons à ce que les enfants aient reçu leur premier biberon de la journée à la maison, avant de venir à la crèche. En effet, malgré notre volonté de respecter au mieux le rythme des enfants, il faut prendre en considération que, en début de matinée, la puéricultrice est souvent très occupée par diverses tâches : accueil des parents, soins aux enfants, biberons des plus petits qui boivent encore toutes les 2-3 heures...par conséquent, les enfants qui arrivent à la crèche sans avoir pris leur biberon du matin devront attendre...

Comme boisson, seule de l'eau nature sera proposée aux enfants. Généralement, celle-ci sera donnée au gobelet, même chez les plus petits. Néanmoins, afin de favoriser l'hydratation des enfants tout au long de la journée, nous proposons aux parents des enfants des grandes sections de fournir une petite gourde ou une tasse à bec au nom de l'enfant.

L'eau sera proposée à l'enfant tout au long de la journée, selon ses besoins, et pas uniquement au cours des repas.

Des jus de fruits naturels peuvent parfois être proposés en complément du repas, mais jamais en remplacement de l'eau en tant que boisson.

Le repas sera organisé de manière à constituer un moment convivial pour l'enfant, et un point de repère dans sa journée.

Chez le plus petits, la relation individuelle sera privilégiée, qu'il s'agisse d'un repas au biberon ou un repas « solide ». Selon l'âge et le développement psychomoteur de l'enfant, il prendra son repas dans les bras de la puéricultrice, installé dans un relax voire une chaise haute, ou assis sur une petite chaise à sa taille.

Les enfants plus grands seront invités à prendre une part active dans le déroulement du repas : enlever son bavoir, remettre sa vaisselle sur le chariot, ...

L'enfant sera invité à goûter les aliments proposés, mais ses goûts seront respectés.

La texture des repas évolue en même temps que l'enfant : mixés finement pour les tout-petits, puis « écrasés » et enfin en morceaux.

L'heure exacte à laquelle un enfant prend son repas dépend, entre autres, de l'heure à laquelle il se réveille. Donc, il pourrait arriver que votre enfant n'ait pas encore pris son repas à l'heure habituelle du retour à la maison. Dans ce cas, trois solutions sont possibles :

- Vous reprenez votre enfant, sachant qu'il n'a pas encore pris son repas.
- Vous lui donnez le repas à la crèche (le repas a de toutes façons été prévu pour lui, mais, pour des questions d'hygiène alimentaire, il ne vous est pas permis de reprendre le repas avec vous).
- Vous attendez qu'une puéricultrice le lui donne.

Les menus sont composés sur base de la pyramide alimentaire et des recommandations du service diététique de l'one. Tous les biberons et repas répondent aux conditions d'hygiène de l'AFSCA.

Pour cette raison, les parents ne peuvent pas fournir de repas à la crèche.

Les menus sont consultables sur le site internet de la crèche, sur be kid ou affichés dans le milieu d'accueil.

Pour les tout-petits qui commencent à prendre des repas « solides », il est possible d'adapter le menu de l'enfant en fonction des recommandations du médecin en matière de diversification alimentaire (par exemple : proposer le même légume plusieurs jours de suite). Les demandes en ce sens doivent être adressées à l'infirmière au moins 10 jours avant le début de la diversification, afin que nous puissions adapter nos commandes.

En cas d'allergie ou d'intolérance, sur base d'un certificat médical, le menu sera adapté. Il est également possible d'adapter le menu en fonction de convictions religieuses ou philosophiques. Les régimes non conformes aux besoins élémentaires des enfants en croissance ne sont pas acceptés.

Gâteaux d'anniversaire

Les anniversaires de 2 ans seront organisés une fois par mois à la crèche, si les parents le souhaitent. La crèche fournira un gâteau d'anniversaire (généralement, il sera préparé lors d'une activité culinaire avec les enfants !). En effet, pour les raisons de traçabilité décrites plus haut, ainsi que pour des questions d'éventuelles allergies et intolérances alimentaires chez certains enfants, les parents ne peuvent pas apporter de gâteau eux-mêmes.

11. LE DOUDOU-LA TUTUTE

Le doudou et la tutute permettent à l'enfant de se rassurer, de gérer ses émotions. Ils permettent à l'enfant de faire face à la séparation, et à gérer l'absence de ses parents lorsqu'il est à la crèche.

Chaque enfant a un rapport spécifique à son doudou : certains ont besoin de sa présence permanente, d'autres ne le rechercheront que ponctuellement. Il est important que l'enfant puisse décider lui-même des moments où il a besoin de la compagnie de son doudou, et pendant quelle période. Certains enfants ont besoin de garder leur doudou pendant de nombreuses années !

La succion calme et apaise l'enfant, mais lorsqu'une tutute occupe trop souvent la bouche de l'enfant, elle entraîne des effets négatifs, amplifiés lorsque la tutute est attachée à un cordon alourdi de perles et autres pinces : malposition dentaire, malformation du palais, ... C'est pourquoi nous recommandons de dissocier la tutute et le doudou. Nous recommandons également que la tutute ne soit pas attachée à un lacet ou autre attache-tutute.

Le doudou restera à disposition de l'enfant : il gèrera lui-même les moments où il en a besoin. Au fur et à mesure que l'enfant grandira, la tutute sera le plus souvent réservée aux temps de siestes. Mais tout comme pour le doudou, il est important de tenir compte des besoins de l'enfant avant de « supprimer » la tutute. Ce moment sera négocié entre les parents et l'enfant.

12. LES ACTIVITÉS

Nous privilégions au maximum les activités libres. Différents « coins-jeux » sont organisés dans la section et différents « matériels » sont mis à la disposition de l'enfant. Celui-ci choisit vers quoi il souhaite aller, et pour faire quoi. Ces jeux et activités permettront à l'enfant de développer son autonomie, sa confiance en lui par la réussite de ses propres projets, ses contacts sociaux par les interactions qu'il aura avec les autres enfants et les adultes. Les jeux et activités proposés et mis à disposition de l'enfant seront psychomoteurs (tapis divers, tunnels, espace pour grimper, barres d'appui, mais aussi plasticine, jeux de précision...) sensoriels : jeux sonores, de texture, de discrimination visuelle, logiques (blocs de construction, encastremements, ...) symboliques : mini-cuisine et autres, déguisements, jeux de langage : livres, comptines, chansons, et...

13. ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Nous souhaitons privilégier au maximum les activités extérieures. Pour ce faire, il est important que l'enfant à la crèche dispose d'une tenue adaptée : vêtements chauds par temps froid, bottes pour le temps humide, chapeau par temps ensoleillé, ... Les vêtements de crèche doivent également pouvoir être salis.

Les activités extérieures seront organisées en tenant compte du confort de l'enfant : leur durée sera adaptée en fonction de la météo.

Ces activités peuvent être des jeux libres dans l'espace extérieur, des promenades dans les environs, des activités de jardinage, des pique-niques, ...

14. ACQUISITION DE LA PROPRETÉ

Comme pour toutes les acquisitions, l'enfant acquiert la propreté à son propre rythme. Il est important que les rituels mis en place pour aider l'enfant dans cette acquisition soient cohérents entre la crèche et la maison. Les parents et les puéricultrices peuvent dialoguer, pour convenir du moment où l'enfant semble être prêt à s'engager dans cette étape. En effet, l'acquisition de la propreté n'est possible que quand l'enfant est physiquement et affectivement prêt. L'observation fine de l'enfant permet de déceler les signes de l'évolution de l'enfant sur ces points. Les succès de l'enfant dans ce domaine seront encouragés, mais pas de façon trop ostentatoire... En effet, la propreté et l'utilisation des toilettes sont choses naturelles, mais liées à l'intimité et la pudeur, et ne doivent donc pas donner lieu à des récompenses disproportionnées !

15. ACCUEIL D'ENFANTS DITS « À BESOINS SPÉCIFIQUES »

Handicap, maladie chronique,... Notre crèche souhaite mettre en place un accueil de qualité de chaque enfant. Si votre enfant a des besoins spécifiques, il importe tout particulièrement de mettre en place un dialogue entre nous, de façon à pouvoir adapter au mieux nos pratiques aux besoins de votre enfant. A cette fin, certaines démarches seront mises en place afin de favoriser la collaboration entre les différents intervenants concernés par l'enfant.

16. LES ENFANTS ENTRE EUX : LE CAS PARTICULIER DES MORSURES

Entre l'âge de 1 et 3 ans approximativement (soit avant l'acquisition du langage), il est fréquent que des enfants mordent leurs camarades. Et inversement ! Cette situation peut être difficile à accepter, tant pour l'enfant « mordeur » que pour l'enfant « mordu ».

Les morsures entre enfants de cet âge ne sont jamais la conséquence d'une déviance ou d'un « manque d'éducation ». L'enfant mord pour diverses raisons : envie de découverte, expression d'un sentiment (aussi bien peur, stress que plaisir, joie !), ennui, ... De plus, le jeune enfant n'acquiert que progressivement le contrôle de ses pulsions. De même, il ne naît pas en sachant distinguer quel comportement est « bien » et lequel est « mal ».

Il ne sert à rien de gronder ou punir l'enfant qui a mordu.

Afin d'éviter autant que possible qu'un enfant soit victime de morsure, plusieurs choses sont mises en place :

- Observation des enfants. Sachant que le sentiment d'insécurité, la surstimulation ou l'ennui peuvent être à l'origine de morsures, les puéricultrices sont attentives à déceler cet état chez les enfants, et à adapter leurs pratiques en conséquence : variation des jeux, aménagement de l'espace, moments individualisés pour les enfants qui en ont besoin,...
- En cas de morsure : soins appropriés et consolation de l'enfant mordu et de l'enfant mordeur.
- Information aux parents : si un enfant a été mordu, les parents souhaitent parfois connaître l'identité du « mordeur ». Cette information ne leur sera pas communiquée, notamment pour d'évidentes raisons déontologiques. Les parents de l'enfant mordeur seront informés si le comportement de leur enfant est répétitif, fréquent. Dans ce cas, le but de cette information sera de permettre, ensemble, la recherche de solutions à mettre en place pour apaiser l'enfant.

17. PRÉVENTION DE LA MORT SUBITE DU NOURRISSON

La mort subite du nourrisson est le décès soudain et inattendu d'un bébé apparemment en bonne santé, alors que rien ne pouvait le laisser prévoir. Ces décès surviennent le plus souvent lorsque l'enfant dort. Le pic de survenue de mort subite se situe entre 2 et 6 mois. Cependant, il est conseillé de poursuivre les mesures de prévention pendant toute la première année. (Brochure ONE « Prévention de la mort subite du nourrisson », 2017).

La crèche respecte les mesures de prévention préconisées, telles que :

- Dans son lit, l'enfant est couché sur le dos. S'il se retourne spontanément sur le ventre, la surveillance sera renforcée.
- La température de la chambre est adaptée (thermostat spécifique, réglé sur 18°).
- En période de canicule ou de fortes chaleurs, s'il n'est pas possible de maintenir la température de la chambre à 18°, la tenue de l'enfant est adaptée, et de l'eau de boisson lui sera présentée plus fréquemment.
- La literie est adéquate, il n'y a pas d'oreiller, le matelas est ferme, et le lit n'est pas encombré de peluches, de plusieurs doudous ou autres accessoires (un doudou est bien sûr accepté).
- Aucun médicament n'est administré à l'enfant sans prescription médicale (à l'exception, avec votre accord, du paracétamol en cas de fièvre).
- Les puéricultrices surveillent le sommeil des enfants, tout particulièrement chez les petits bébés qui viennent d'arriver à la crèche. Pour faciliter cette surveillance, le lit de l'enfant peut être placé dans la section pendant quelques temps.
- Autant que possible, la sieste se déroulera dans un environnement calme.
- Les chambres (et le reste de la crèche) sont adéquatement ventilées, et toute forme de tabagisme est évidemment formellement prohibée dans la crèche.

18. RETOUR DE L'ENFANT À LA MAISON

Nous vous demandons de respecter les horaires que vous nous avez communiqués pour conduire et rechercher votre enfant. En cas de changement, veuillez nous en avvertir le plus rapidement possible, afin de permettre une bonne organisation de la journée.

Si les parents ne peuvent venir rechercher leur enfant eux-mêmes, ils peuvent mandater un tiers. Celui-ci devra être âgé de 16 ans au minimum, et vous devrez nous communiquer son nom (et idéalement une copie de sa carte d'identité) à l'avance. La personne en question devra être en possession de sa carte d'identité et devra accepter de la présenter au personnel de la crèche si nécessaire.

Si cette personne est amenée à venir rechercher votre enfant de manière régulière, son nom sera repris dans le contrat d'accueil. S'il s'agit d'une situation ponctuelle, non prévue lors de la signature du contrat d'accueil, vous devrez nous remettre une autorisation écrite, précisant les dates ou la période pendant laquelle cette personne sera autorisée à reprendre votre enfant.

19. SÉCURITÉ

Afin d'éviter tout accident, les enfants **ne peuvent pas porter de bijou en crèche** : pas de boucles d'oreille, pas de collier ou de chaîne, etc.

Nous vous demandons aussi de veiller à ce que les vêtements de votre enfant ne comportent pas de perles, sequins, étiquettes, boutons, et autres garnitures pouvant être arrachées.

Il convient également d'éviter les petites pinces à cheveux et tout autre accessoire de petite taille pouvant être avalé ou inhalé par l'enfant.

Les cordons longs (bretelles, attache-tututte, cordons de capuchon, foulards...) sont également prohibés (risque d'étranglement si le cordon peut faire le tour du cou de l'enfant).

20. MODALITES DE FIN DE GARDE

Le milieu d'accueil peut accueillir les enfants jusqu'à la rentrée scolaire qui suit leurs trois ans. (rentrée d'août ou rentrée après un congé)

La date de fin de l'accueil est déterminée par les parents et inscrite dans le contrat d'accueil.

Si vous souhaitez que votre enfant quitte la crèche plus tôt que la date prévue au contrat d'accueil, vous devez nous en avvertir par écrit le plus rapidement possible, et au minimum trois mois à l'avance. Ce préavis sera facturé en fonction du contrat d'accueil.

Il est important d'anticiper la fin du séjour de l'enfant à la crèche, afin que lui et le personnel, avec qui des liens se sont noués, puissent s'y préparer au mieux.

Cependant, des cas de force majeure peuvent justifier le retrait immédiat de l'enfant ou un préavis raccourci :

- perte de travail d'un des parents
- séparation du couple parental
- déménagement
- problème de santé qui ne permettrait plus la fréquentation de la crèche.

21. PASSAGE VERS L'ECOLE

Après un temps à la crèche, l'entrée à l'école maternelle constitue une nouvelle étape importante dans le parcours de l'enfant. La crèche faisant partie d'un groupe qui comporte également deux écoles maternelles, nous disposons de partenaires privilégiés pour aménager au mieux cette transition. Toutefois, le libre choix des parents reste absolu, et cette transition sera aménagée pour chaque enfant, quelle que soit l'école maternelle qu'il fréquentera.

22. PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Conformément à la législation en vigueur, les données que vous nous fournissez servent uniquement à :

- Traiter votre demande d'inscription conformément à la législation
- Assurer un accueil personnalisé de votre enfant
- Etablir une facturation correcte
- Remplir nos obligations vis-à-vis de nos organismes subsidiaires.

Elles ne sont jamais communiquées à des tiers, ni utilisées à des fins commerciales. Vous avez le droit de consulter vos données personnelles, de vérifier leur exactitude, de faire corriger les éventuelles erreurs ou de demander la suppression des données. Pour ce faire, veuillez vous adresser à la directrice de la crèche.

La SPRL « DPO consulting », rue P.Pastur 133 à Courcelles a été désignée par l'asbl en tant que Délégué à la protection des Données (DPO)

SYNTHESE

Toute l'équipe de la crèche « Notre-Dame de Loverval » a pour volonté de proposer à chaque enfant qu'elle accueille et à sa famille un cadre sécurisant et adapté dans lequel l'enfant pourra développer ses capacités. Pour se faire, nous soutenons le dialogue avec les familles, nous favorisons le respect du rythme de l'enfant, nous lui offrons un cadre adéquat pour encourager son autonomie.

Nous vous remercions pour votre confiance.

ANNEXE: Fiche sur la conservation du lait

LAITS FOURNIS PAR LA CRÈCHE :

- HIPP Bio Combiotik 1 et 2
- Lait de croissance 1à 3 ans

CONSIGNES POUR LA FOURNITURE DE LAIT (MATERNEL OU PREPARATION DE LAIT POUR NOURRISSON)

Lorsque vous fournissez du lait à la crèche, celui-ci doit toujours être étiqueté selon les consignes ci-dessous.

1. Lait maternel.

Le lait peut être fourni au milieu d'accueil frais ou congelé. Le lait sera soit dans un sachet à usage unique prévu à cet effet, soit dans un biberon propre.

Il est conseillé de portionner le lait en petites quantités

Si vous congélez votre lait, il faut le faire au plus tard 24 h après que le lait ait été tiré. Ne jamais recongeler du lait dégelé. Le lait dégelé doit être consommé dans les 24H. Le lait congelé se conserve maximum 6 mois à -18°.

Si vous fournissez du lait congelé, l'étiquette doit mentionner le nom et prénom de l'enfant, la date de production du lait et la date de congélation :

Prénom, nom
 Lait tiré le.../.../.....
 Congelé le.../.../.....

Attention ! Si vous nous fournissez du lait dégelé, veuillez le signaler aux puéricultrices.

Si vous fournissez du lait frais, celui-ci se conserve maximum 48 H au frigo. L'étiquette doit mentionner la date de production du lait :

Prénom, nom
 Lait tiré le.../.../.....

2. Préparations pour nourrissons

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant prenne le lait fourni par la crèche, vous pouvez fournir le lait :

- Soit par boîte entière fermée

- Soit par boîte entamée (le lait peut également avoir été transféré dans un autre récipient propre)
- Soit par portions quotidiennes (dosettes)

Le lait en poudre se conserve maximum un mois après l'ouverture de la boîte. Si vous nous fournissez une boîte entamée, vous devez indiquer dessus la date à laquelle la boîte a été ouverte.

Si vous fournissez le lait dans un autre récipient, vous devez indiquer dessus le nom du lait, et la date d'ouverture de la boîte d'origine. N'oubliez pas de nous fournir également une mesurette spécifique au lait en question.

Les dosettes de lait ne peuvent être utilisées que le jour même.